

OFFRE D'EMPLOI (CDD UN AN)

EMPLOYE(E) DE COLLECTIVITE

TEMPS NON COMPLET 28 heures hebdomadaires.

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

10h à 14h : entretenir les locaux communaux et assurer le service au restaurant scolaire

15h30 à 18h : entretenir les locaux de l'école maternelle.

18h à 18h30 : surveiller les enfants à la garderie du soir (maternelle)

18h30 à 19h15 : entretenir une classe et couloir de l'école élémentaire

MERCREDI

17h à 20h : entretien des locaux de l'école maternelle

Travail pendant les semaines scolaires : 34 h au lieu de 28h.

Contrat annualisé : récupération des heures complémentaires à chaque période de vacances scolaires.

Travail pendant les semaines de vacances scolaires : 28h moins les heures complémentaires effectuées pendant les semaines scolaires.

**VEHICULE OBLIGATOIRE (commune mal desservie par les transports en commun)
AUTONOMIE, DISCRETION, DYNAMISME
BON RELATIONNEL POUR TRAVAIL EN EQUIPE
ESPRIT D'INITIATIVE ET DE RIGUEUR**

SALAIRE : SMIC

POSTE A POURVOIR LE 6 MARS 2023

LETTRE DE MOTIVATION ET CV A ENVOYER A :

Monsieur le Maire

1 rue de la Mairie

78640 Saint Germain de la Grange

Tél : 01 34 91 02 10

@ : mairie@sgdlg.fr